LENDYS

JUILLET 2021

LENDYS HORIZONS #2

Chaque trimestre, retrouvez l'éclairage de nos experts sur les différents sujets de l'actualité comptable, réglementaire et fiscale.

ÉDITO

Dans ce 2nd numéro de **LENDYS HORIZONS,** nous revenons sur la pandémie du Covid-19 et les impacts provoqués par cette crise majeure sur les aspects organisationnels, humains, économiques et financiers.

Nous traitons tout d'abord la question de la gestion de projet en temps de crise. Nous abordons ainsi les changements induits par le confinement sur l'organisation et la vie des entreprises et des salariés, notamment avec le télétravail.

Nos experts se sont intéressés à la manière dont les entreprises ont adapté leur organisation, leurs moyens de communication interne et externe et comment elles ont pallié la perte des liens sociaux face à un contexte de distanciation sociale.

Cette édition dresse également un panorama des impacts du Covid-19 sur les marchés financiers et dans le cadre de l'application de la norme IFRS 9. Enfin, nous revenons sur les effets macroéconomiques et la réaction des investisseurs, ainsi que sur les mesures et réglementations adoptées par les différents acteurs économiques afin de s'adapter à la nouvelle dynamique.

Une newsletter construite pour tirer les meilleurs enseignements de la crise et mettre en place des bases solides pour continuer à s'orienter dans un monde profondément changé.

Bonne lecture.

SOMMAIRE

GÉRER UN PROJET EN PÉRIODE DE CRISE

02. Mise en place du télétravail en entreprise

04. Enquête sur les mesures déployées en entreprise

06. La gestion de l'activité : bonnes pratiques & difficultés rencontrées

08. Gérer un projet en télétravail : les best practices

POINT DE SITUATION DES EFFETS DE LA PANDÉMIE COVID-19 SUR LES ACTIFS FINANCIERS

15. Impacts du Covid-19 sur les marchés financiers

19. Prise en compte du Covid-19 dans le cadre de la norme IFRS 9

22. Les effets macroéconomiques

29. Mesures et réglementations adoptées par les différents acteurs économiques

COVID-19 : GESTION DE PROJET

Contexte pandémique

Le monde professionnel est bouleversé depuis plus d'un an par la pandémie du Covid-19 et a dû faire face à un chamboulement des modes de travail et des pratiques managériales. Afin d'assurer une protection sanitaire tout en maintenant l'activité économique, il est devenu impératif pour toutes les entreprises dont l'activité le permet, de télétravailler y compris celles plutôt frileuses à ce sujet.

Avant cette crise sanitaire, le télétravail régulier est très peu courant en France. **Selon une enquête de la DARES, en 2017, seuls 3% des salariés y avaient recours occasionnellement.** Le télétravail nécessite de recourir à des TIC (une dématérialisation des processus, des équipements numériques, des connexions réseaux sécurisées, des outils de communications à distance) de sorte que l'employé puisse effectuer ses tâches habituelles comme si elles étaient réalisées dans les locaux de l'employeur. **Selon un sondage Odoxa paru le 09 avril 2020, 30% des actifs à fin mars 2020 pratiquaient le télétravail.**

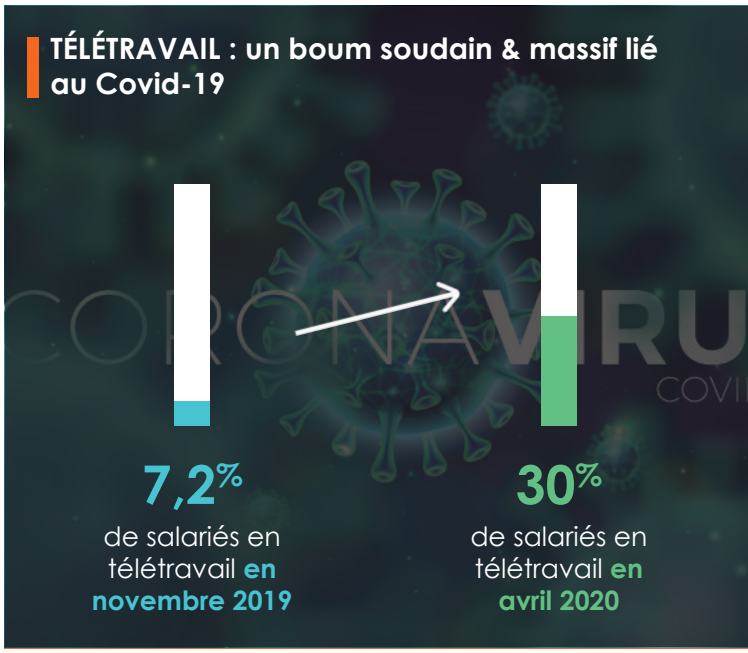

Durant cette période particulière, continuer son activité signifie mettre en place des méthodes de travail efficaces afin d'atteindre les objectifs tout en maintenant une bonne relation avec les collaborateurs.

Dans cet article, nous aborderons trois axes majeurs :

- **Les changements** induits par le télétravail
- Comment piloter efficacement **un projet à distance**
- Comment assurer désormais **l'équilibre vie privée et travail**

Roadmap

Cet article présente les méthodes de travail appliquées par nos clients avant et après le Covid-19 ainsi que le ressenti de nos collaborateurs sur la gestion de cette crise en entreprise. Nous reviendrons sur les nouvelles techniques et nouveaux outils d'animation et de pilotage à distance ayant émergé. Enfin, nous proposerons des astuces pour limiter l'immixtion du travail dans nos vies de famille.

Cindy KRISHNAPILLAI
Consultante Analyste, Pôle Organisation - Processus & MOA

COVID-19 : GESTION DE PROJET

Mise en place du télétravail en entreprise

Pour faire face à la reprise de l'épidémie, le gouvernement a imposé des **mesures sanitaires strictes aux entreprises**, les obligeant à revoir leurs stratégies, notamment en **imposant le télétravail pour toutes les activités pouvant être effectuées à distance.**

Fin mars 2020, le travail à distance a été « une roue de secours » pour beaucoup d'entreprises ayant pu maintenir leurs activités. Cependant, les entreprises ont rencontré diverses difficultés à le mettre en place compte tenu du **manque de matériel, de l'adaptation aux outils de communication à distance, de la dématérialisation des processus et de la gestion des risques liés à la sécurité.**

Cela a été plus facile pour les entreprises pratiquant déjà le télétravail à raison de quelques jours par semaine. Le télétravail, cela s'organise mais surtout cela s'anime.

LES GESTES BARRIÈRES EN ENTREPRISE

#1 Rester en **relation avec sa clientèle**

#2 Revoir sa **stratégie de développement**

#3 Anticiper **l'après crise sanitaire**

#4 Adopter des process de **télétravail**

QU'EN EST-IL DE LA PRODUCTIVITÉ EN TÉLÉTRAVAIL ?

Avant de répondre à cette question, il faut bien comprendre que la productivité en télétravail dépend de plusieurs facteurs, dont l'organisation mise en place au sein des équipes, et aussi du secteur d'activité.

Ainsi, nous avons lancé une enquête auprès de notre centaine de collaborateurs Lendysiens, et nous nous sommes intéressés aux secteurs de la finance et des assurances. L'objectif est d'identifier les axes d'améliorations et de vous délivrer des conseils pour une meilleure gestion de l'activité et une communication optimisée avec vos collaborateurs.

L'enquête

L'étude porte sur nos clients localisés en France et à l'international.
Et si cette enquête pouvait vous aider à améliorer la gestion de votre activité ?

Cindy KRISHNAPILLAI,
Consultante Analyste, Pôle Organisation - Processus & MOA

COVID-19 : GESTION DE PROJET

ENQUÊTE : les mesures déployées en entreprise

Le retour des Lendysiens indique majoritairement une **absence du télétravail** chez leurs clients avant la crise sanitaire. Et pour les entreprises qui l'avaient déjà mis en place, cette mesure ne concernait pas les consultants.

ET QU'EN EST-IL AUJOURD'HUI ?

La crise sanitaire a transformé les méthodes de travail en rendant commun le télétravail. Pendant la période de confinement, 65% des Lendysiens ont excercé leurs missions en télétravail, contre 30% à la fois en télétravail et sur site, et contre seulement 5% en entreprise. Face à cette émergence, certaines entreprises envisagent même de le maintenir **plus de 2 fois par semaine** post-Covid.

01. L'émergence du télétravail

Pratique du télétravail pré-COVID

> NON à 67,5%

> OUI, au moins 1 fois / semaine à 32,5%

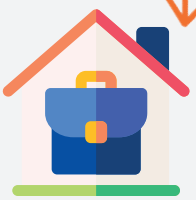

Lieu de réalisation des missions

> 95% en faveur du télétravail

Fréquence

> 92% déclarent avoir télétravaillé +2 fois / semaine

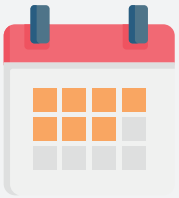

Maintien du télétravail chez le client post-COVID

> 51% des interrogés ne savent pas encore

> 39% continueront +2 fois / semaine

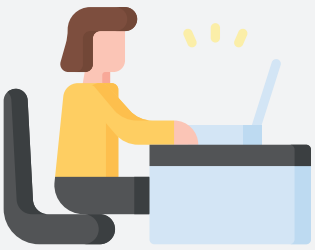

COVID-19 : GESTION DE PROJET

02. Les avantages et les limites du télétravail

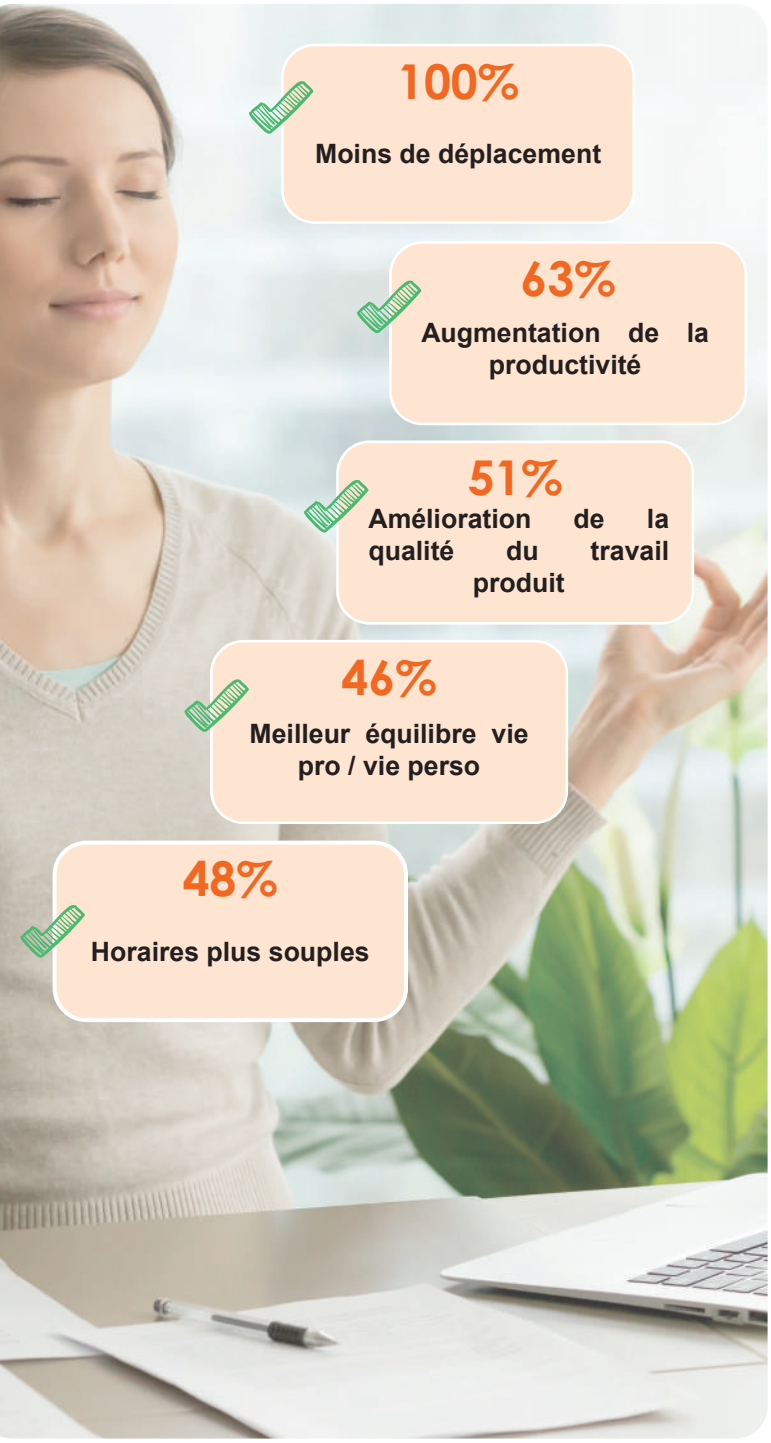

100%
Moins de déplacement

63%
Augmentation de la productivité

51%
Amélioration de la qualité du travail produit

46%
Meilleur équilibre vie pro / vie perso

48%
Horaires plus souples

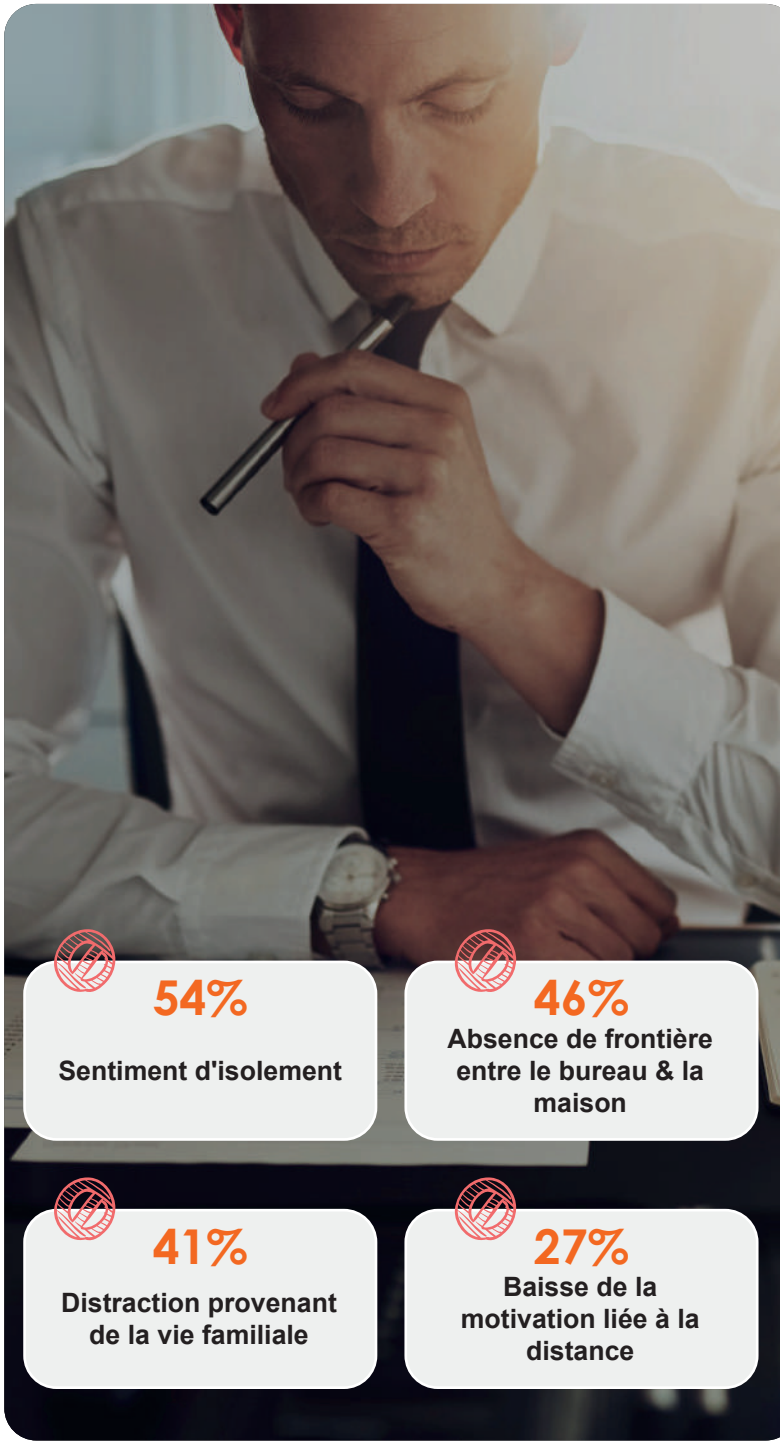

54%
Sentiment d'isolement

46%
Absence de frontière entre le bureau & la maison

41%
Distraction provenant de la vie familiale

27%
Baisse de la motivation liée à la distance

ENQUÊTE : La gestion de l'activité

Et si on parlait de la gestion de l'activité depuis cette nouvelle organisation ? Quelles sont les bonnes pratiques observées chez le client ? Des difficultés ont-elles été rencontrées ?

01. Les bonnes pratiques observées

- Organisation d'un point d'équipe régulier (quotidien, hebdomadaire).
- Dématérialisation des processus.
- Utilisation de nouveaux outils de communication à distance.
- Mise à disposition du matériel adéquat pour télétravailler ou d'une subvention pour s'équiper.
- Organisation d'événements informels pour maintenir le contact (café en ligne...).
- Respect des règles sanitaires & des mesures gouvernementales.

02. Les difficultés rencontrées

- Augmentation du nombre de réunions.
- Culture d'entreprise & modèle managérial basés sur la présence sur site.
- Management intrusif (moins d'autonomie, plus de compte-rendus, tracking de connexion...).
- Problèmes techniques & informatiques.

COVID-19 : GESTION DE PROJET

Améliorer la communication interne

Vous souhaitez optimiser et améliorer la communication au sein de votre équipe ? Alors, quels sont les meilleurs outils favorisant la productivité ?

L'utilisation des outils numériques est devenue importante afin de **renforcer la communication, la cohésion et la motivation des équipes**. Un manque de communication durant cette situation exceptionnelle peut engendrer une **détérioration de l'efficacité des salariés**.

L'objectif principal de la communication est de transmettre des informations. Quand elle est bien appliquée, l'organisation est **plus stable** et il en résulte une **augmentation de la productivité et de la motivation des collaborateurs.**

Investir dans de bons outils de communication permet à chaque collaborateur de **développer un sentiment d'appartenance envers "une famille professionnelle" et contribue donc à créer une identité collective.** Travailler tous dans la même direction, pour la réussite de projets communs.

Les outils alliés des collaborateurs

L'usage de l'email est très répandu en entreprise, il permet **d'échanger des informations et d'envoyer des fichiers rapidement.** Toutefois, il présente certaines limites : contrôler à chaque moment la réception d'un email pour se tenir informé de l'avancement d'un projet en cours peut devenir une **source de stress**. Également, la **communication en masse** par email, peut malheureusement aboutir à des **résultats inverses de ceux attendus**.

Aujourd'hui, nous devons remplacer les échanges d'emails par des applications de messagerie, également appelées "outils de collaboration" permettant de :

- **Mieux communiquer en interne (audioconférence, visioconférence) ;**
- **Partager des fichiers ou des informations sur l'évolution des projets en temps réel.**

LES OUTILS POPULAIRES EN ENTREPRISE

TEAMS

Microsoft Teams

Favorise le travail d'équipe, la communication one-to-one, le partage de documents.

SKYPE

Skype for Business

Solution de communication unifiée pour échanger entre collaborateurs et avec des équipes externes.

Cindy KRISHNAPILLAI,
Consultante Analyste, Pôle Organisation - Processus & MOA

COVID-19 : GESTION DE PROJET

Gérer un projet en télétravail : les best practices

01. Nouvelles techniques et outils d'animation & Pilotage à distance

LE RÔLE DU CHEF DE PROJET

Le chef de projet a pour mission centrale de coordonner les processus. Il est le garant de la continuité du projet, son rôle est de guider l'équipe projet dans la réalisation des objectifs dans le respect des coûts, des délais et de la qualité.

Il est animateur et coordinateur.

LES ACTIONS DU CHEF DE PROJET

#5 CONTRÔLER

> Contrôler l'avancement du projet et mettre à jour les tâches en fonction de la réalité du projet.

#4 ACCOMPAGNER

> Former de l'équipe, encadrement et suivi. Aider si nécessaire face aux difficultés rencontrées.

#3 DÉLÉGUER

> Déléguer des tâches et des responsabilités.

#2 COMMUNIQUER

> Fournir des repères aux membres de l'équipe, valorisation des collaborateurs, gestion et résolution des conflits.

#1 PLANIFIER

> Planifier des tâches, pilotage du planning et du budget.

COVID-19 : GESTION DE PROJET

Gérer un projet en télétravail : les best practices

02. Planification

#1 ■ Faire le point sur les activités à réaliser.

#2 ■ Définir les responsabilités de chacun & les délais pour les livrables.

#3 ■ Définir pour chaque acteur des objectifs clairs & quantifiables.

LES OUTILS DE GESTION DE PLANNING D'ÉQUIPES ET DE GESTION DE PROJET

- Teams
- Asana
- Microsoft Project
- Trello

Gérer un projet en télétravail : les best practices

03. Communication projet

#1 Ouvrir un tchat de projet interne (Teams)

Partager les objectifs du projet et les tâches pour une meilleure gestion du projet et maintenir la motivation de l'équipe. Résoudre plus rapidement les difficultés rencontrées par les équipes, véhiculer les informations et remonter les points d'alerte.

#2 Planifier des réunions en visioconférence

En début de semaine, pour faire le point sur l'avancée des travaux et affecter les tâches de la semaine.

En fin de semaine, pour constater l'état d'avancement.

#5 Exploiter les outils de gestion de projet

Exemples : Microsoft Project, Asana, Trello

#4 Transmettre un compte-rendu

Après chaque réunion, faire rédiger un compte-rendu et le transmettre à l'ensemble des participants.

En fin de semaine, envoyer un reporting des objectifs atteints et des alertes.

#3 Prévoir un ordre du jour

En amont, envoyer l'ordre du jour.

#6 Mise en place d'une flash-info

À chaque information pertinente ou urgente, tenir les équipes informées via une flash-info synthétique (par courriel, WhatsApp ou via le tchat ouvert).

#7 Bilan

Planifier une réunion pour féliciter vos équipes et évaluer la réalisation du projet.

Demander à vos équipes de vous transmettre un retour d'expérience pour constater ce qui a bien ou moins bien fonctionné.

04. Accompagnement & formation

Partage des savoir-faire

#1

- Création d'un répertoire des savoir-faire & des modes opératoires.

OBJECTIF : favoriser les échanges collectifs, la coopération & l'entraide entre les membres d'une même équipe.

#2

- Développer une plateforme collaborative de centralisation des échanges & de partage de documents.

#3

- Formation par les collaborateurs.

OBJECTIF : responsabiliser, développer l'apprentissage & la cohésion des équipes.

05. Contrôle

Contrôler l'exécution des tâches

#1

- Contrôler l'exécution des tâches via l'application collaborative de gestion de projets choisie.

#2

- Lever les points d'alertes en cas de dérives (délais, budget, coût, ressources).

#3

- Féliciter les équipes pour leurs succès.

COVID-19 : GESTION DE PROJET

Gérer un projet en télétravail : les best practices

06. Facteurs clés de succès

ACTIONS CLÉS DE SUCCÈS DU PILOTAGE DE PROJET EN TÉLÉTRAVAIL

- **Partager les présentations avant les réunions pour que chacun** puisse s'en imprégner & interargir efficacement pendant les réunions.
- **Rendre les réunions interactives** en attribuant à chaque collaborateur un rôle bien défini pendant la réunion.
- **Faire des comptes-rendus** de réunion.
- **Mettre en place un calendrier partagé :** spécifier aux autres contributeurs ses plages horaires disponibles et non-disponibles.
- **Responsabiliser & autonomiser** les collaborateurs.
- **Faire confiance** aux équipes
- **Mettre en avant le travail des équipes auprès de la hiérarchie :** il devient plus compliqué de de faire valoir les compétences des équipes.
- **Simplifier** les procédures.

COVID-19 : GESTION DE PROJET

Gérer un projet en télétravail : les best practices

07. Maintenir la convivialité & les relations humaines

- **Mettre en place une météo spéciale pour l'équipe**, afin de mesurer le moral et l'état émotionnel des membres.

- **Saluer quotidiennement les équipes,** pas uniquement lors des réunions.

- **Organiser des points individuels** afin de préserver le contact avec chaque membre de son équipe.

- **Prévoir des moments de convivialité virtuels** : discussion, pause-café, visio-apéro...

COVID-19 : GESTION DE PROJET

Best practices

08.Astuces pour le télétravailleur

Et si on télétravaillait dans de meilleures conditions ?

■ UN MOT D'ORDRE : **ORGANISATION**

Pour gérer au mieux son autonomie et rester efficace, il est essentiel de planifier sa journée en fonction de la priorité de ses tâches, des contraintes, de ses horaires et de ceux de ses interlocuteurs.

■ METTRE EN PLACE **UN CALENDRIER PARTAGÉ**

Une bonne solution pour indiquer ses temps de disponibilité. Communiquer son calendrier à tout son entourage - collègues comme famille - afin que son rythme quotidien soit respecté.

■ CONCILIER LE **PRO ET LE PERSO**

En s'octroyant des temps de pause dans la journée. Pour y arriver, se fixer des horaires de travail réguliers, avec des pauses déjeuner éloignées de son écran et des moments de déconnexion.

■ TRAVAILLER DEPUIS **UN ESPACE DÉDIÉ**

Avoir un vrai espace de travail est essentiel pour délimiter à la maison une zone professionnelle et conserver à portée de main tout le matériel nécessaire pour poursuivre son activité dans les meilleures conditions (ordinateur, double écran, documents…).

■ ÉVITER LES **COMPORTEMENTS OPPORTUNISTES**

En se reconnectant à intervalles réguliers pour vérifier sa boîte de messagerie.

Hana Madina TRAORE-COULIBALY,
Consultante MOA & Comptabilité technique,
Pôle Organisation - Processus & MOA

COVID-19 : MARCHÉS FINANCIERS

Point de situation sur les effets de la pandémie Covid-19 sur les actifs financiers

INTRODUCTION

■ Le **coronavirus SARS-CoV-2** qui serait apparu pour la première fois **en novembre 2019 à Wuhan en Chine** avant de se propager au reste du monde a provoqué une crise sanitaire mondiale inédite du fait de son ampleur et de sa violence.

Le 11 mars 2020, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a déclaré la pandémie de Covid-19. Cette décision a eu des impacts économiques désastreux sur pratiquement tous les secteurs avec une **importante baisse de la production de biens et de services**, et en contrepartie une **forte hausse de la demande**. Au cours de l'année qui a suivi, le virus a perturbé l'économie mondiale et déclenché une **dégradation du marché du crédit accompagnée d'un pic des défauts de paiement sur les obligations**.

■ Pour les institutions financières, les conditions déclenchées par la crise du Covid-19 ont des implications spécifiques pour la gestion et l'atténuation du risque de crédit.

Samiya OGOUCHI
Responsable Pôle Placements financiers

Au cours de l'année écoulée, les banques se sont adaptées à la nouvelle dynamique et ont exploré de nouvelles approches potentielles pour relever les défis. Elles examinent l'impact de la crise sur les économies nationales ou régionales dans leur ensemble, l'impact par secteur et sous-secteur, et les problèmes spécifiques de risque de crédit nécessitant un suivi en temps réel.

■ Le secteur de l'assurance est également confronté à l'impact d'une économie en déclin dû à la pandémie et à la nécessité de proposer des produits adaptés à la demande avec des couvertures spécifiques au Covid-19.

RÉTROSPECTIVE

2019

17 Nov. — 1er cas de Covid-19, un nouveau coronavirus proche du Sras, est signalé en Chine, à Wuhan.

31 Déc. — 1er signalement de l'OMS de cas de pneumonie atypique en Chine.

07 Janv. — Identification du nouveau virus Covid-19.

11 Janv. — 1er décès enregistré en Chine.

13 Janv. — 1er cas signalé en dehors de la Chine, en Taïlande.

23 Janv. — Wuhan est placée en quarantaine, les services ferroviaires et aériens sont suspendus.

24 Janv. — 1ers "cas européens" confirmés en France.

11 Mars — Le stade de pandémie est officiellement acté par l'OMS.

2020

Impact du Covid-19 sur les marchés financiers

■ La dégradation de l'environnement et des perspectives économiques a eu pour conséquence immédiate une brutale correction boursière, reflétant un mouvement de fuite vers la liquidité. En effet, entre le 19 février et la mi-mars 2020, les principaux indices boursiers dans le monde ont cédé entre 35% et 40%, tandis que la volatilité implicite atteignait des niveaux comparables à ceux prévalant durant la crise financière de 2008. Les marchés boursiers mondiaux ont ainsi subi des chutes spectaculaires. La période du 6 au 18 mars 2020 a été particulièrement dramatique.

01. Impact du Covid-19 sur le marché action

■ Entre le 24 janvier 2020, date de déclaration du 1er cas en France, et le 11 juin 2021, **l'indice CAC 40 a connu une baisse d'environ 300 points**. Et la plus forte baisse de l'histoire de la Bourse de Paris a été enregistrée le 12 mars 2020.

Le CAC 40, qui avait dépassé les 6000 points, est descendu **en dessous des 4000 points à l'annonce du 1er confinement**.

ÉVOLUTION DU COURS CAC 40 ENTRE 2007 ET 2021

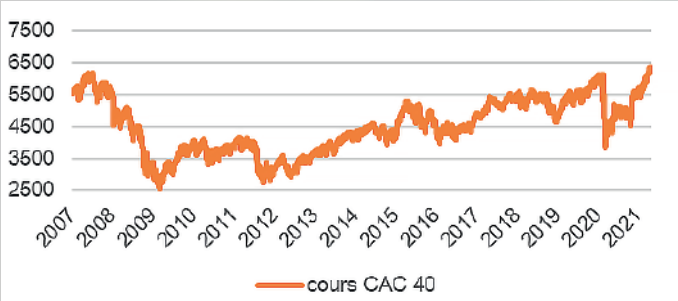

ÉVOLUTION DES INDICES BOURSIERS MONDIAUX DEPUIS L'ÉPIDÉMIE DU COVID-19 (EN MDS $)

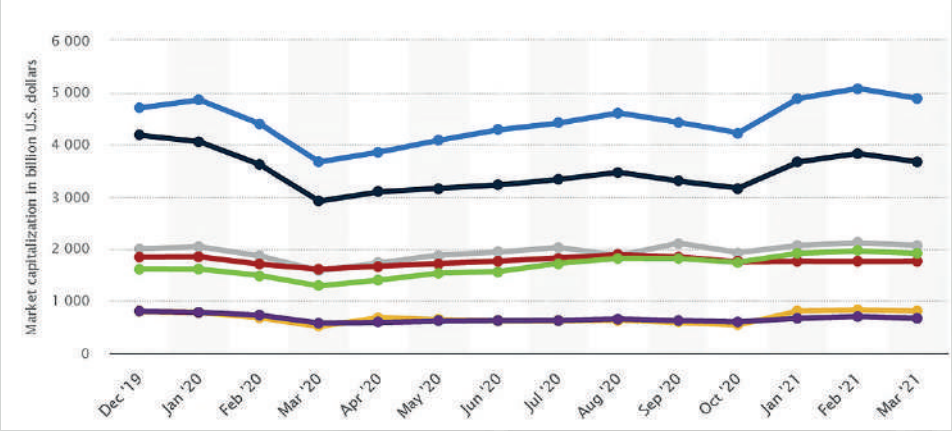

Source : Statista

■ Depuis l'épidémie de Covid-19, les plus grandes bourses d'Europe ont toutes connu **une forte baisse de la valeur totale du capital de marché entre janvier et mars 2020. Mais depuis mars 2020, toutes les principales bourses d'Europe sont en reprise.**

Les marchés boursiers ont pu récupérer assez rapidement des pertes : **en 2019, on observe des augmentations respectives de +32% pour le Nasdaq, +29% pour le S&P500, +26% pour le CAC 40** (meilleure performance depuis 20 ans). Même constat sur le marché européen dans sa globalité qui a fortement été impacté début 2020, mais qui **a aujourd'hui dépassé son niveau initial pour atteindre les 4000 points.**

LE MARCHÉ DE L'OR : UNE VALEUR REFUGE - UN SECTEUR TRÈS SOLIDE EN PÉRIODE DE CRISE

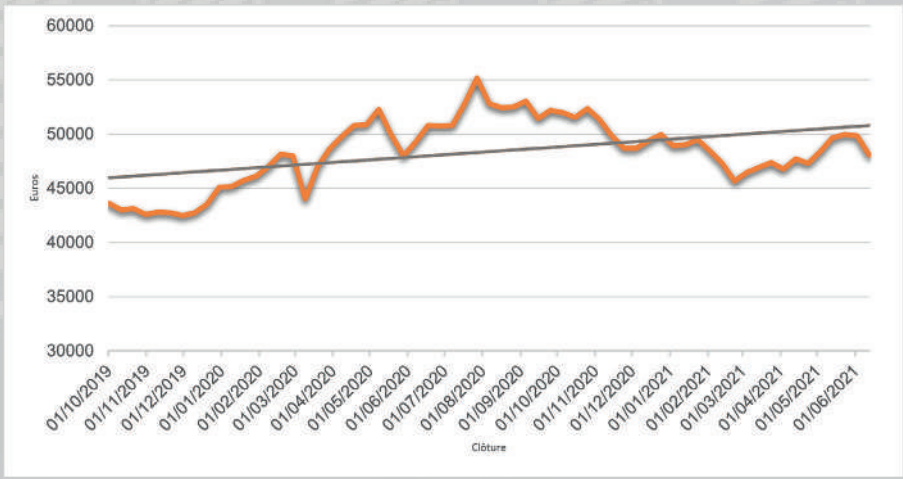

Alvin FAUGOO
Consultant - Pôle Placements financiers

COVID-19 : MARCHÉS FINANCIERS

02. Impact du Covid-19 sur le marché obligation

■ Dans le même temps, la **perception du risque de crédit et les conditions de financement sur les marchés obligataires se sont dégradées** et ce, quel que soit le niveau de notation, mais dans des proportions moindres que lors de la grande crise financière ou celle des dettes souveraines européennes. S'agissant des marchés souverains, certains pays jugés plus fragiles en Europe, tels que l'Italie, ont été plus particulièrement touchés.

En 2020, le marché obligataire a vu ses rendements diminués. Et pourtant, à l'annonce du premier confinement (et la chute du marché actions qui s'en est suivie), une perte de confiance en l'avenir s'est traduite par une **nette augmentation des taux en février 2020**.

Les taux ont progressivement repris leur baisse pour revenir à des niveaux d'avant crise. Cela a été facilité par les politiques des différentes banques centrales qui ont rassuré les marchés quant à la gestion économique de la crise Covid.

TAUX TEC 10

TEC 10 : *Indice quotidien des rendements des emprunts d'État à long terme correspondant au taux de rendement actuariel d'une obligation du Trésor fictive dont la durée serait de 10 ans.*

03. Impact du Covid-19 sur le marché monétaire

■ La crise a, en mars 2020, provoqué une forte hausse des taux d'intérêt à moyen et long terme. Les institutions financières sont rapidement intervenues afin de rassurer les marchés et ramener les taux en-dessous de leur valeur initiale. Ainsi, on peut observer une tendance baissière depuis le début de la crise.

EURIBOR 3M

EURO InterBank Offered Rates : *Taux d'intérêt moyens auxquels certaines banques européennes se consentent des prêts en euros (avec une échéance de trois mois).*

Miloud ZIANI
Consultant - Pôle Placements financiers

COVID-19 : MARCHÉS FINANCIERS

04. Impact du Covid-19 sur le risque crédit

■ À mesure que les entreprises connaissent des difficultés et que les taux de défaillance augmentent, les marchés du crédit pourraient se bloquer soudainement, surtout dans les segments risqués comme **les obligations à haut rendement, les prêts à effet de levier et la dette privée**.

En conséquence, les agences de notation **ont révisé à la hausse leurs prévisions de défaillance pour les obligations à risque** en les portant à des niveaux correspondant à une récession, et les défaillances dérivées des informations des marchés ont augmenté nettement aussi.

La qualité du crédit a connu une nette détérioration depuis le début de la crise. L'augmentation des dégradations de notation externe par les agences de notation de crédit, déjà perceptible en 2019, **s'est accélérée sur les premiers mois de l'année 2020**.

Dès le mois d'avril, le nombre de dégradations réalisées par Standard & Poor's et Moody's **dépassait déjà celui observé sur l'ensemble de l'année 2019** en Europe comme aux États-Unis.

DÉGRADATIONS DE NOTES DE CRÉDIT À LONG TERME PAR MOODY'S ET STANDARD & POOR'S

	Moody's						S&P Global					
	Europe de l'Ouest		États-Unis		France		Europe de l'Ouest		États-Unis		France	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
T1	139	32	293	108	8	4	138	40	415	180	19	5
T2	180	69	381	128	18	10	192	42	546	153	28	2
Total année	319	217	674	463	26	23	330	190	961	678	47	15

Source : Bloomberg (données au 18.06.2020)

Mohand BENNACER
Manager - Pôle Actuariat & Risque

COVID-19 : IFRS 9

Prise en compte du Covid-19 dans le cadre de la norme IFRS 9

■ La pandémie du Covid-19 a provoqué une **récession record avec des disparités selon les pays**. Pour la **banque de détail** en particulier, la crise a eu notamment un impact sur la **capacité de remboursement des crédits de la part des entreprises et des particuliers**.

Dès l'annonce d'un confinement quasi généralisé en Europe, les instances et les marchés financiers se sont inquiétés des **effets comptables sur les bilans bancaires.** La dégradation des indicateurs économiques des entreprises et les faillites potentielles peuvent avoir des impacts extrêmement importants sur le **niveau de provisionnement des crédits bancaires**.

Cela est d'autant plus constant que depuis 2018 et l'entrée en vigueur de la norme IFRS 9 qui vient remplacer IAS 39, les banques sont tenues de provisionner l'intégralité du montant des crédits, dès lors qu'apparaissent des indices significatifs de détérioration des créances détenues par ces dernières.

■ IFRS 9 instaure un n**ouveau modèle de dépréciation** dès la mise en place de la créance en tenant compte de la dégradation du risque depuis l'origine. La nouvelle norme exige que **les entités comptabilisent les pertes de crédits prévues dès le moment où les instruments financiers sont comptabilisés.**

Pour le **reporting des ECL** (« Expected Credit Losses »), il est donc nécessaire d'examiner à chaque date de clôture si le risque de crédit sur ces instruments financiers a augmenté de manière significative.

Les raisons d'une augmentation du risque de crédit peuvent être :

► Une détérioration des conditions économiques,
► Une modification des données de marché relatives au risque de crédit ;
► Ou encore une modification des conditions de prêt pour les nouveaux contrats conclus.

REMARQUE : pour soutenir les entreprises, les gouvernements ont mis en place une pléthore de mesures d'aide :

► Des périodes de moratoire pour les remboursements de prêts ;
► Des garanties de prêts ;
► Des facilités de crédit.

Celles-ci peuvent affecter les entreprises de diverses manières, c'est pourquoi il est nécessaire **d'évaluer dans quelle mesure cette aide affecte précisément les instruments financiers déclarés**.

Les plans de sauvetage qui impactent directement le risque de crédit d'un actif financier **doivent être pris en compte lors de l'évaluation de l'évolution du risque de crédit.**

01. Les implications comptables potentielles pour certains instruments financiers en raison du Covid-19

■ Le ralentissement économique en cours peut avoir une incidence sur la capacité d'un emprunteur à rembourser sa dette. En conséquence, les prêteurs peuvent de plus en plus procéder à des modifications de prêt. Un prêteur doit évaluer **comment les modifications affectent son estimation des pertes de crédit attendues**.

Les interruptions d'activité dues au ralentissement économique en cours peuvent entraîner une **baisse des résultats d'exploitation**, entraînant des c**ontraintes de trésorerie** pour les entreprises. De tels défis peuvent également amener les entreprises à **modifier leurs accords de dette existants** ou à demander un **financement supplémentaire**.

COVID-19 : IFRS 9

02. Rappel de la méthode de calcul de l'ECL
(« pertes de crédit attendues »)

L'ECL est la provision IFRS 9 concernant les actifs financiers répondant aux critères SPPI (détenus par les entreprises en vue de collecter des flux de trésorerie et qui peuvent aussi être cédés), et évalués au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables en résultat.

► **ECL = Probabilité de défaut (PD) * Taux de perte en cas de défaut (LGD) * Exposition totale (EAD)**

STAGE	PÉRIMÈTRE	DÉPRÉCIATION
STAGE #1	Pas de dégradation depuis l'origine de la créance	Pertes attendues à la suite d'un défaut dans l'année (ECL à 1 an)
STAGE #2	Dégradation significative du risque depuis l'origine de la créance	Pertes attendues à la suite d'un défaut sur la vie de l'actif (ECL à maturité)
STAGE #3	Actifs considérés comme douteux / défaut	Pertes à maturité (provisions individuelles)

REMARQUE

■ Le calcul diffère selon la dégradation du risque depuis la mise en place de la créance. Les calculs ECL peuvent être difficiles à effectuer **en raison du niveau d'incertitude créé par les effets du Covid-19**. Ils soulèvent plusieurs points qui doivent être pris en compte pour déterminer comment les actifs financiers doivent être classés dans les stages.

Le Covid-19 peut entraîner la modification de nombreux actifs financiers, ce qui peut **augmenter l'importance de l'évaluation de l'augmentation du risque de crédit** pour les actifs financiers modifiés.

Les signes qu'une augmentation significative du risque de crédit peut s'être produite sur des actifs financiers individuels ou des groupes d'actifs financiers peuvent être les suivants :

► Chômage ou réduction des revenus des emprunteurs qui entraîneront des difficultés à assurer le paiement de la dette ;

► Changements dans les prévisions économiques (PIB, taux de chômage, consommation etc…) ;

► Réduction de la demande de biens ou de services particuliers dans certains secteurs ;

► Détérioration de la notation des émetteurs et réassureurs ;

► Hausse des retards de paiements (+31% entre Q1 2020 et Q3 2020 pour les entreprises françaises à cause du Covid-19).

Par conséquent, plus d'actifs feront défaut, ce qui entraînera une augmentation de l'ECL car la PD pour les prêts en défaut de crédit sera de 100 %.

COVID-19 : IFRS 9

REMARQUE

■ Pour mesurer l'ECL, les entités peuvent s'appuyer sur les données historiques comme scénario de base pour leurs estimations du défaut, avec un ajustement pour les informations prospectives (« hypothèses forward looking »). Il est désormais hautement improbable que l'expérience passée indique des pertes futures, car l'ampleur des effets du Covid-19 est sans précédent.

Par conséquent, la mesure dans laquelle les informations prospectives affecteront les données historiques et, par conséquent, la mesure ECL, changera généralement de manière significative.

■ Le normalisateur international incite les entités françaises à suivre les recommandations de l'AMF en la matière. Ces recommandations ont été publiées le 30 mars 2020. Ainsi, la classification d'un actif financier dont les pertes de crédit attendues sont calculées à horizon 12 mois devrait rester la même dès lors :

- ▶ Qu'il fait l'objet de mesures exceptionnelles ;
- ▶ Que ces mesures répondent à une contrainte de liquidité temporaire ;
- ▶ Et qu'aucun autre élément ou information ne permet de conclure à une augmentation significative du risque de crédit sur la durée de vie de l'encours.

Plus concrètement, la BCE encourage les institutions bancaires à adopter les mesures transitoires prévues par la norme IFRS 9 qui consistent à **étaler l'impact de la hausse de l'ECL sur plusieurs exercices et de limiter les transferts de stage.**

Les sociétés françaises sont également incitées à **tenir compte des effets positifs des mesures de soutien** mises en œuvre par les pouvoirs publics dans les données macro-économiques prospectives utilisées dans le cadre de la détermination des estimations à long terme des pertes de crédit attendues.

■ Cette approche se matérialise par **une hausse mesurée des provisions ECL au Q2 2020** dans les comptes des banques françaises et européennes. Cette tendance devrait se confirmer au 4ème trimestre 2020.

Ainsi, nous constatons une hausse moyenne des provisions ECL de **+8% en juin 2020** par rapport au Q4 2019, pour trois des plus grandes banques françaises (BNP Paribas, Société Générale, BPCE). Cette hausse s'observe surtout sur le stage 1 (**+20%**) et le stage 2 (**+28%**). Le stage 3, qui compte pour 75% des provisions des trois banques, est resté relativement stable sur la même période (**+4%**).

ÉLÉMENTS DE LA CRISE DU COVID-19	IMPACT SUR L'ECL
Modification des contrats	↑↑ Hausse
Retards de paiement de plus de 30 jours	↑↑ Hausse
Hausse des crédits impayés	↑↑ Hausse
Dégradation des indicateurs macroéconomiques	↑↑ Hausse
Baisse de la valeur des collatéraux	Hausse
Mesures gouvernementales	↑ Hausse atténuée
Rebond de l'activité	↑ Hausse atténuée

■ **Cheick ABDOULKARIM**
Consultant - Pôle Placements financiers

■ **Mohand BENNACER**
Manager - Pôle Actuariat & Risque

Les effets macroéconomiques

01. Impact du Covid-19 sur les secteurs économiques

Pour les investisseurs en actions, la crise du Covid-19 s'est déroulée en plusieurs étapes avec un réel impact sur les consommateurs et les entreprises :

#1

▶ **Les 1ers mois** de la crise se sont traduits par des baisses historiquement importantes et rapides dans tous les secteurs.

#2

▶ **Au Printemps 2020**, les gouvernements ont commencé à répondre à la crise avec des plans de relance record, et certains secteurs comme l'industrie pharmaceutique et biotechnologie (impliquée dans les traitements et les tests Covid-19), ont entièrement récupéré leurs pertes de marché.

#3

▶ **Au milieu de l'année 2020**, les secteurs les plus performants gagnent beaucoup et près de la moitié des secteurs ont pleinement rebondi.

#4

▶ **De fin 2020 à aujourd'hui**, les bonnes avancées au sujet de vaccins imminents contre le Covid-19 ont conduit à l'anticipation d'une reprise, et les industries précédemment les plus touchées ont pu récupérer en partie leurs pertes de marché.

■ **La demande mondiale de technologies numériques a encore augmenté en raison du coronavirus, le travail à distance et les achats en ligne faisant désormais partie de la nouvelle norme. En conséquence, davantage d'investisseurs sont susceptibles de se tourner vers les actions technologiques cotées sur les places boursières dédiées.**

▶ **Focus sur certains secteurs qui ont performé pendant la crise :**

- SEMI-CONDUCTEURS
- VOITURES ÉLECTRIQUES
- ENTREPRISES DE CONSOMATION CHINOISES
- ENTREPRISES TECHNOLOGIQUES ASIATIQUES
- ENTREPRISES TECHNOLOGIQUES AMÉRICAINES

▶ **A contrario, faible performance pour d'autres secteurs exacerbés par la pandémie :**

- TÉLÉCOMMUNICATIONS
- INDUSTRIES DE L'ÉNERGIE
- AVIATION
- BANQUES

TOP 5 DES INDUSTRIES LES PLUS TOUCHÉES PAR LE COVID-19

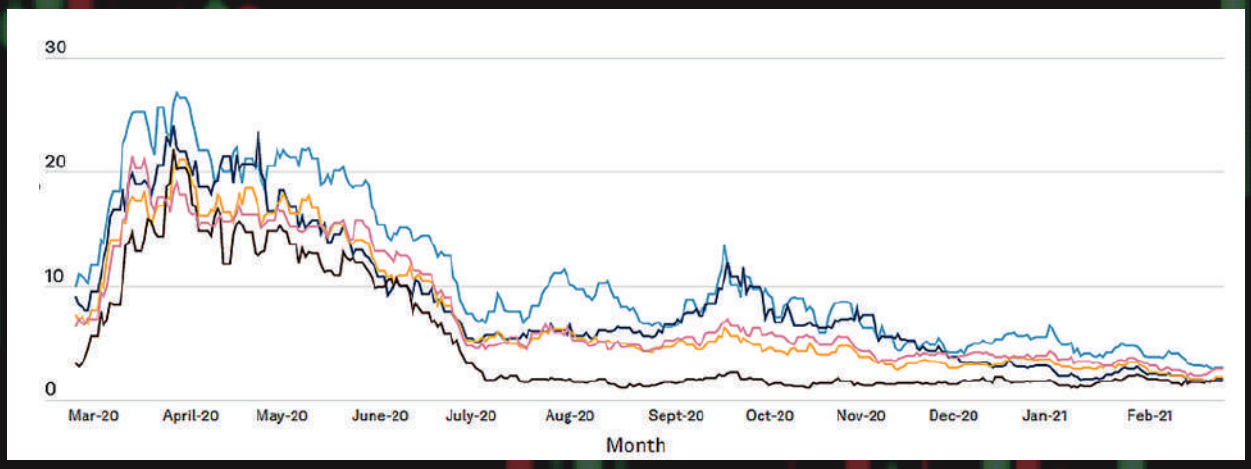

- AIRLINES
- OIL & GAS DRILLING
- APPAREL RETAIL
- HOME FURNISHING RETAIL
- CASINOS & GAMING

■ L'épidémie de Coronavirus (Covid-19) a durement touché les marchés financiers en 2020. Certaines des plus grandes banques européennes, HSBC et Banco Santander, ont vu leur capitalisation boursière diminuée de près de la moitié entre le 31 octobre 2020 et le 31 décembre 2020.

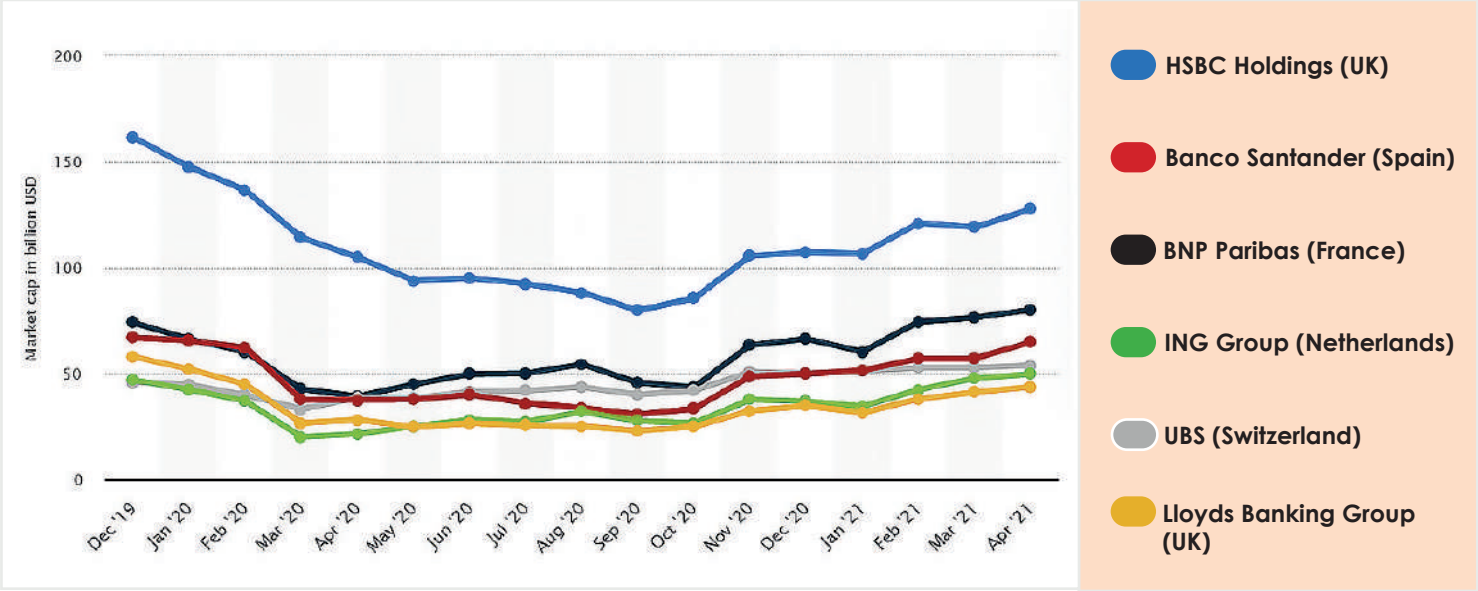

Source : Statista

LE SECTEUR DE L'ASSURANCE SUIT LES TENDANCES DU MARCHÉ

■ Les organismes d'assurance doivent rester attentifs aux évolutions du marché et commencer la préparation pour la période post-pandémie. Les assureurs vie et capitalisations, en particulier ceux avec des engagements très long terme, sont très sensibles à l'évolution du marché, ainsi qu'au cycle économique.

Il est intéressant de rappeler que l'environnement de taux bas, voire négatif, a été un défi majeur pour les organismes d'assurance en 2019.

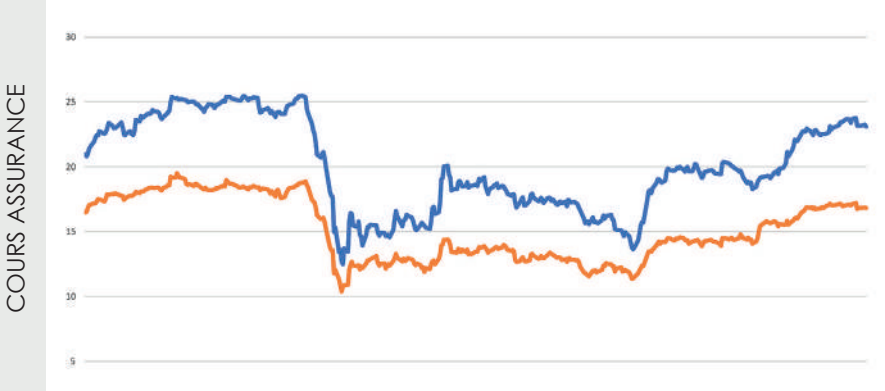

COVID-19 : MACROÉCONOMIE

02. Les effets macroéconomiques

Bien qu'il n'y ait aucun moyen de savoir exactement quels seront les dommages économiques de la pandémie mondiale du Covid-19, les économistes s'accordent généralement à dire qu'elle aura des impacts négatifs importants sur l'économie mondiale.

► Quelques statistiques pour illustrer les impacts de la pandémie sur l'économie :

RÉACTION DES ÉCONOMIES À L'EXPANSION DU COVID-19 : VARIATION ANNUELLE DU PIB TRIMESTRIEL EN 2020

Source : OCDE

COVID-19 : MACROÉCONOMIE

PRINCIPALES ÉCONOMIES MONDIALES AVEC LA PLUS FORTE CONTRACTION DU PIB EN 2020 (EN %)

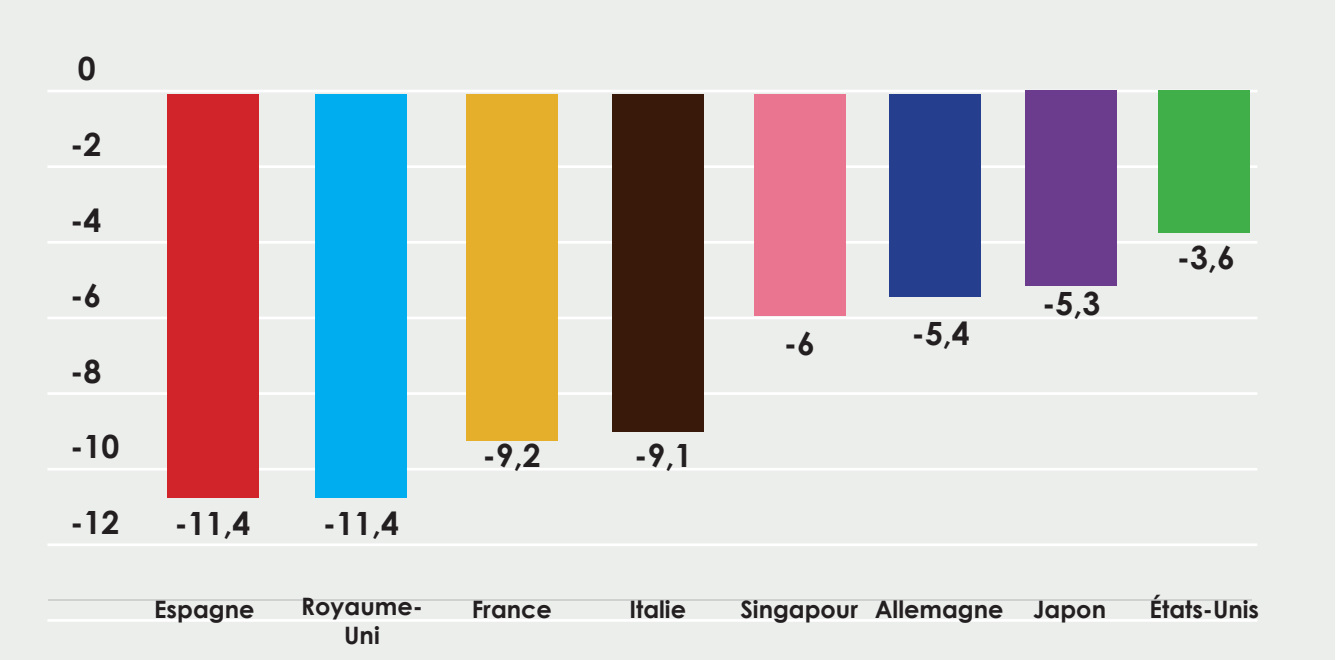

Source : S&P Global

TAUX DE CHÔMAGE EN EUROPE

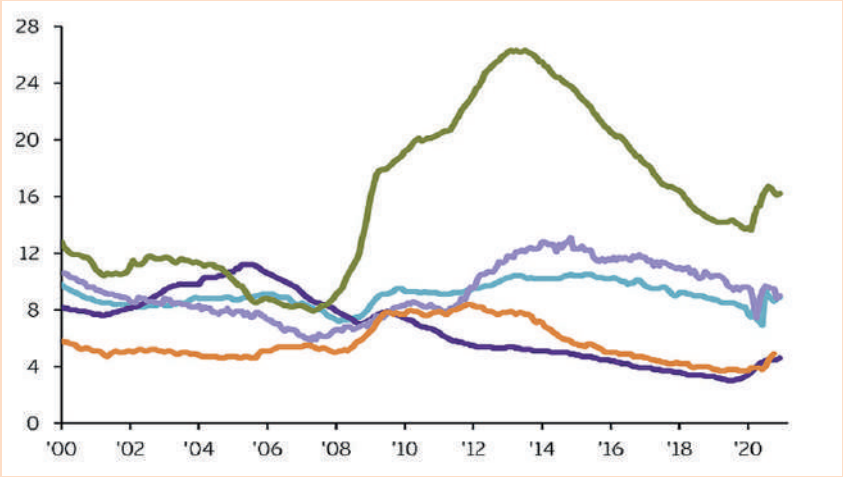

FRANCE

ALLEMAGNE

ITALIE

ESPAGNE

ROYAUME-UNI

Source : Eurostat

COVID-19 : MACROÉCONOMIE

■ De nombreuses incertitudes entourent l'évolution de la pandémie du Covid-19, ce qui rend toute estimation des impacts macroéconomiques très complexe.

De ce fait, une analyse par scénario semble être l'approche la plus judicieuse pour décrire l'évolution de la situation macroéconomique.

PROJECTIONS MACROÉCONOMIQUES POUR LA ZONE EURO : SCÉNARIO CENTRAL

L'activité de la zone euro devrait **renouer avec la croissance au deuxième trimestre 2021 et se redresser fortement au second semestre**, portée par un fort rebond de la consommation privée et une légère reprise de l'offre.

Ceci devrait permettre au **PIB réel de dépasser son niveau d'avant crise à partir du premier trimestre 2022**, un trimestre plus tôt que prévu. Le PIB devrait se situer à seulement 1,3% en-dessous du niveau attendu dans les projections publiées avant le début de la pandémie.

PROJECTIONS CROISSANCE & INFLATION POUR LA ZONE EUROPÉENNE

(annual percentage changes)

	JUIN 2021					MARS 2021			
	2019	2020	2021	2022	2023	2020	2021	2022	2023
PIB RÉEL	1.3	-6.8	4.6	4.7	2.1	-6.9	4.0	4.1	2.1
HICP	1.2	0.3	1.9	1.5	1.4	0.3	1.5	1.2	1.4

Source : BCE (Eurosystem staff projections)

COVID-19 : MACROÉCONOMIE

CROISSANCE DU PIB RÉEL ZONE EUROPÉENNE

(quarter-on-quarter percentage changes, seasonally and working day-adjusted quartely data)

Source : BCE (Eurosystem staff projections)

► Le PIB réel devrait rebondir au deuxième trimestre 2021, conformément à l'amélioration significative des indicateurs de ressentis. Globalement, le PIB réel devrait augmenter de 1,4 % au deuxième trimestre. Une réouverture progressive et généralisée des secteurs économiques est ainsi anticipée.

REMARQUE

Compte tenu de l'incertitude persistante quant à l'évolution de la pandémie et au degré de cicatrisation économique, deux scénarios alternatifs ont été également préparés :

► Un scénario modéré supposant une ***résolution plus rapide*** de la crise sanitaire ;

► Et un scénario sévère envisage une ***pandémie prolongée***.

PROJECTIONS MACROÉCONOMIQUES POUR LA ZONE EURO : SCÉNARIO CENTRAL

PROJECTIONS CROISSANCE & INFLATION POUR LA ZONE EUROPÉENNE

(annual percentage changes, percentage of labour force)

	SCÉNARIO MODÉRÉ				SCÉNARIO MOYEN				SCÉNARIO SÉVÈRE			
	2020	2021	2022	2023	2020	2021	2022	2023	2020	2021	2022	2023
PIB RÉEL	-6.8	6.2	5.5	2.2	-6.8	4.6	4.7	2.1	-6.8	2.9	2.3	2.2
HICP inflation	0.3	1.9	1.7	1.7	0.3	1.9	1.5	1.4	0.3	1.8	1.2	1.1
Taux de chômage	7.8	7.9	7.1	6.6	7.8	8.2	7.9	7.4	7.8	8.4	9.0	8.7

Source : BCE (Eurosystem staff projections)

► **CHAIN-LINKED VOLUMES, 2019Q4=100**

a) Alternative real GDP scenarios

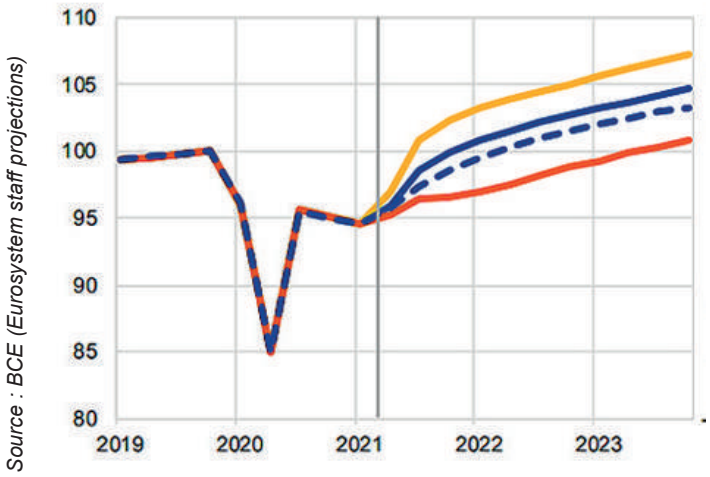

► **ANNUAL PERCENTAGE CHANGES**

b) Alternative HICP scenarios

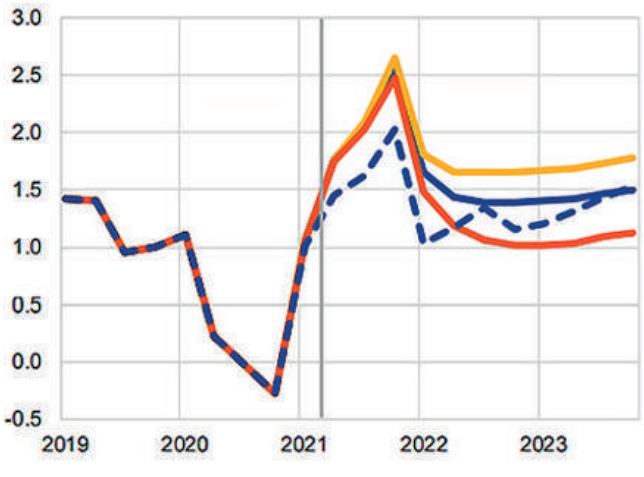

Source : BCE (Eurosystem staff projections)

Projections Juin 2021 — Modéré — Sévère — Projections Mars 2021

► Le PIB réel rebondirait fortement dans le scénario modéré, revenant à son niveau d'avant crise dès le troisième trimestre 2021, alors que dans le scénario sévère il n'atteindrait ce niveau qu'à la fin de l'année 2023.

■ Finalement, la crise pourra avoir une date de fin claire lorsque toutes les restrictions pourront être levées. Cela semble être possible lorsque la majorité de la population mondiale sera vaccinée contre le Covid-19 et permettra ainsi à l'économie mondiale de connaître un net rebond une fois la pandémie terminée.

Mohand BENNACER
Manager - Pôle Actuariat & Risque

COVID-19 : MESURES RÉGLEMENTAIRES

Mesures et réglementations adoptées par les différents acteurs économiques

■ Nous n'allons pas aborder ici les stratégies sanitaires (blocages des migrations, quarantaine etc...) mises en place par les différents pays, nous nous focaliserons plutôt sur les ***décisions et préconisations comptables et financières prises par les régulateurs économiques.***

À l'échelle mondiale, afin de préserver la stabilité du système financier et de soutenir l'économie, les banques centrales ont été la première ligne de défense. Tout d'abord, elles ont sensiblement ***assoupli leur politique monétaire en abaissant leurs taux directeurs*** (dans le cas des pays avancés, à un niveau historiquement bas). Dans la moitié des ***pays émergents et des pays à faible revenu, les banques centrales ont fait de même***.

TAUX D'INTÉRÊT DIRECTEURS & BILAN DES BANQUES CENTRALES

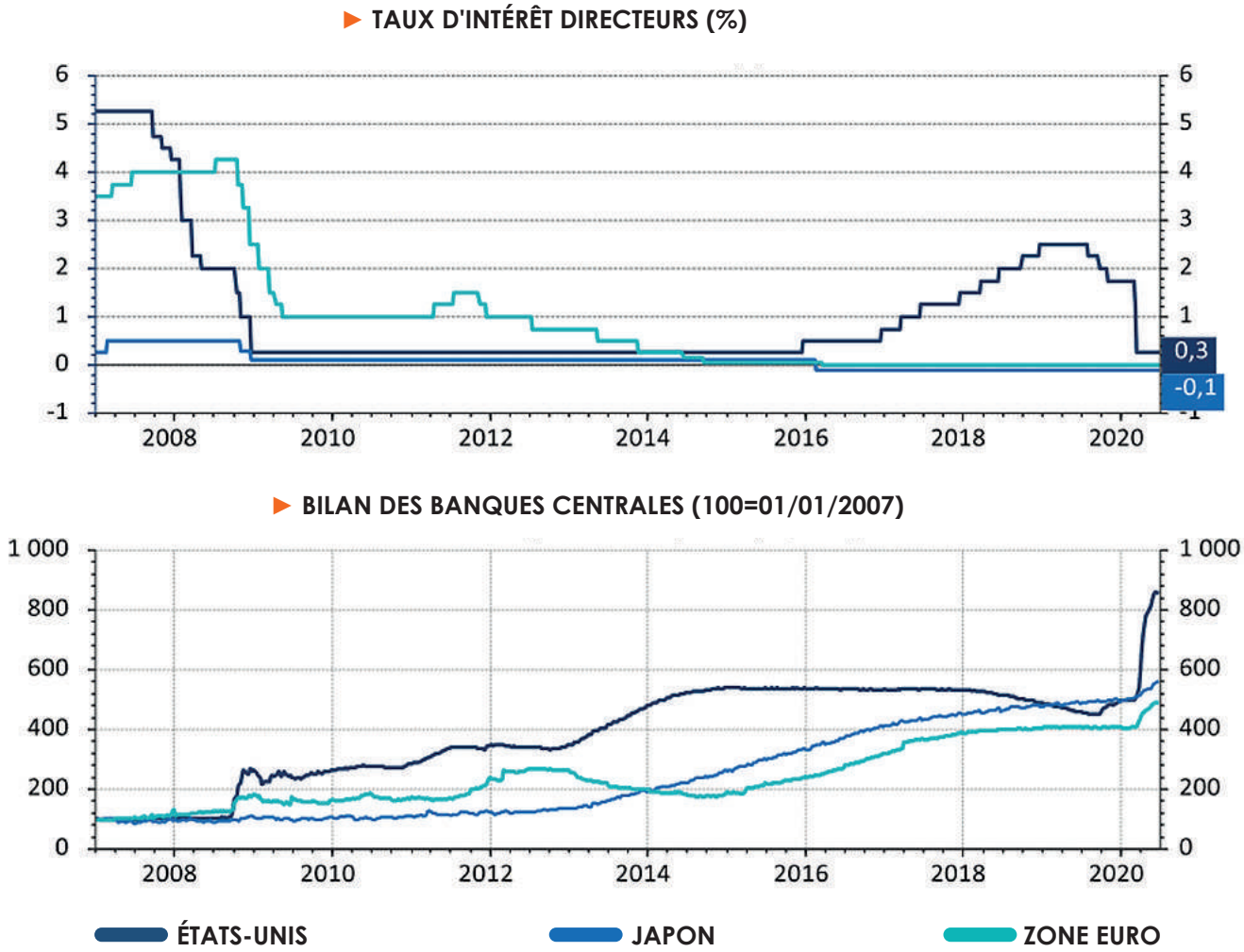

Sources : BCE, BOJ, FED (données au 08/06/2020)

COVID-19 : MESURES RÉGLEMENTAIRES

■ Deuxièmement, **les banques centrales ont apporté des liquidités supplémentaires au système financier**. Enfin, elles **ont rétabli des dispositifs** qui ont servi pendant la crise financière mondiale et ont **lancé une série de nouveaux programmes globaux**, dont l'achat d'actifs plus risqués tels que des obligations d'entreprises.

La Banque Centrale Européenne (BCE) a pour sa part procédé à un **assouplissement très significatif des règles sur les montants**, conditions de financement et collatéral accepté en garantie des prêts accordés et **a prévu sept opérations de refinancement supplémentaires conduites d'ici septembre 2021** dans le cadre d'un **nouveau programme (Pandemic Emergency Longer-Term Refinancing Operations, PELTRO).**

La BCE a aussi lancé le **Pandemic Emergency Purchase Programme (PEPP)**. D'un montant initial de 750 milliards d'euros d'actifs pour l'année 2020, le PEPP a été **augmenté de 600 milliards d'euros début juin 2020** (soit une enveloppe totale de 1350 milliards d'euros) **et prolongé jusqu'en 2021**, la BCE précisant alors son intention de **conserver les dettes au moins jusqu'à fin 2022**.

Enfin a été mis en place l'**assouplissement de règles micro et macro prudentielles**, comme les règles sur les fonds propres et les ratios de liquidité des banques.

DÉTAILS DES AIDES MISES EN PLACE PAR LES ÉTATS

► LES PRÊTS GARANTIS PAR L'ÉTAT

■ À la veille où l'Europe en général, et la France en particulier, se confinaient, le Président de la République a fait l'annonce d'un **dispositif massif et inédit de garantie des prêts aux entreprises** afin de faciliter leur financement pour faire face à la crise qui s'annonçait.

Ce dispositif vise à **garantir 300 milliards de prêts aux agents économiques**. L'État accorde une garantie à hauteur de 70%, 80% ou 90 % du montant du prêt, selon la taille de l'entreprise. Ce prêt de trésorerie pourra représenter jusqu'à 3 mois de chiffre d'affaires (jusqu'à 25% du CA) ou deux années de masse salariale pour les entreprises innovantes ou créées depuis le 1er janvier 2019. À ces prêts viennent s'ajouter les prêts participatifs qui sont en complément des PGE et destinés aux entreprises de moins de 50 salariés.

► In fine, **les banques ont créé un nombre important de prêts** à la demande de l'État pour soutenir les entreprises à surmonter la crise économique. Le traitement comptable de ces prêts est en tout point similaire à celui d'un prêt traditionnel. La participation de l'État dans la prise en charge des impayés n'est comptablement pas prise en compte à posteriori. La garantie par l'État devrait cependant apparaître en annexe des documents de synthèse afin de distinguer la part de ces prêts dans l'intégralité du portefeuille de prêt financiers des banques.

► LE FONDS DE SOLIDARITÉ AUX ENTREPRISES

Le Fonds de Solidarité a été créé par l'État, les régions, les collectivités et les régions d'outre-mer, avec pour but de soutenir les petites entreprises durement touchées par les conséquences de l'épidémie du Covid-19. **Ce fonds est financé à hauteur de 200 millions d'euros par les assureurs.**

► ASSOUPLISSEMENT DES EXIGENCES EN MATIÈRE DE FONDS PROPRES

■ Le 12 mars 2020, la Banque Centrale Européenne (BCE) a décidé **d'alléger temporairement les exigences de fonds propres réglementaires** en permettant aux banques européennes d'opérer temporairement en-dessous :

- **Du niveau de fonds propres** défini par les recommandations du P2G (Pillar 2 Guidance) et d'utiliser partiellement les instruments de fonds propres qui ne sont pas éligibles en tant que CET 1 pour répondre aux exigences du P2R (Pillar 2 Requirement) ;
- **Des exigences relatives au coussin de conservation de fonds propres** (exigence de 2,5% au 1er janvier 2020) ;
- **Et du ratio de liquidité LCR** (exigence de 100% en 2020).

Ces mesures permettront aux banques de mettre à la disposition des acteurs de la zone Euro un volume de liquidité de **plus de 1800 milliards d'euros dans la zone Euro**.

Dans la lignée de ces mesures, le Haut Comité de Stabilité Financière (HCSF) a annoncé le 18 mars 2020 avoir décidé de ***« relâcher intégralement le coussin de fonds propres bancaires contra-cyclique ».***

En conséquence, le HCSF a **abaissé le taux du coussin de fonds propres contra-cyclique à 0%** pour les établissements de crédit, les sociétés de financement et les entreprises d'investissement à compter du 2 avril. **Ce taux restera à 0% jusqu'à nouvel ordre.**

COVID-19 : MESURES RÉGLEMENTAIRES

► REPORT DES STRESS-TESTS BANCAIRES EN 2021

■ Menés annuellement par les banques centrales sous le contrôle de l'Autorité Bancaire Européenne (ABE), les tests de résistance bancaire (stress-tests) consistent à ***simuler des conditions macroéconomiques et financières défavorables afin d'évaluer la capacité de résistance des établissements bancaires face à de telles situations***.

Le 12 mars 2020, l'ABE a annoncé **le report en 2021 des stress-tests prévus en 2020** afin de permettre aux établissements bancaires de *« se concentrer sur l'octroi de crédit notamment à l'égard des entreprises »*.

L'ABE mènera cette année **un exercice de transparence supplémentaire à l'échelle de l'UE** afin de fournir aux acteurs du marché des informations actualisées sur les expositions des banques et la qualité de leurs actifs.

► REPORT DE LA RÉFORME BANCAIRE DE BÂLE 3

■ Le Comité de Bâle, organisme chargé de définir les standards minimaux en matière de contrôle prudentiel, a décidé de **reporter d'un an la réforme prudentielle de Bâle 3 au niveau mondial** pour permettre aux banques d'être en mesure d'engager toutes leurs ressources pour répondre à l'impact du Covid-19. Prévue initialement pour une entrée en vigueur progressive entre 2022 et 2027, **elle sera mise en place entre 2023 et 2028**.

Finalisés en 2018, les accords de Bâle 3 ont pour but de **renforcer la qualité et le niveau des fonds propres des banques** et devaient se traduire par des dizaines de milliards d'euros d'exigences en fonds propres supplémentaires pour les banques européennes.

► RECOMMANDATION SUR LES DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES ET LES RACHATS D'ACTIONS

Le 30 mars 2020, l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) a donc appelé les établissements de crédit sous sa supervision directe et les sociétés de financement **à ne pas distribuer un dividende jusqu'au 1er octobre 2020** et qu'aucun engagement irrévocable de verser des dividendes ne doit être pris pour les exercices 2019 et 2020. L'Autorité ajoute qu'**aucun rachat d'actions destiné à rémunérer les actionnaires ne doit également avoir lieu.**

► LE NOUVEAU PRÊT PARTICIPATIF RELANCE

■ La mise en place des Prêts Participatifs « Relance » vise à aider les petites et moyennes entreprises (PME) et entreprises de taille intermédiaire (ETI) pour **rebondir et saisir les opportunités de croissance au moment de la reprise économique.**

Ces entreprises peuvent y prétendre même si elles bénéficient déjà d'un prêt garanti par l'État. Ce nouveau dispositif vise ainsi à **apporter de nouveaux financements de long terme**, assimilables à des quasi-fonds propres.

À l'issue du 1er closing de ce Fonds, **11 milliards d'euros sont mobilisés par 18 assureurs** : Assurances du Crédit Mutuel, AG2R LA MONDIALE, Allianz, Aviva, AXA, BNP Paribas Cardif, CNP Assurances, Covéa, Crédit Agricole Assurances, Generali, HSBC Assurances, Natixis Assurances, Neuflize Vie, PREPAR-VIE, SMA, Société Générale Assurances, Suravenir, Swiss Life. La Caisse des Dépôts et Consignations a récemment rejoint le dispositif.

Le prêt participatif Relance est **disponible depuis le 3 mai 2021 et le restera jusqu'au 30 juin 2022**, soit jusqu'à la fin du plan de relance.

COVID-19 : MESURES RÉGLEMENTAIRES

► LES OBLIGATIONS RELANCE (OBLIGATIONS SUBORDONNÉES)

■ Prévu pour l'été 2021, le dispositif des obligations relance aura **un an pour financer des entreprises françaises, avec une enveloppe maximale de 6 milliards d'euros**.

Elles seront remboursables in fine, au terme d'une durée de huit ans, ce qui en fait un instrument très proche des fonds propres. Pour inciter les différents acteurs à proposer ces produits et à y investir, **l'État garantira le montant des pertes à hauteur de 30%**. Les taux d'intérêt devraient être autour de **4-5% pour les PME** et **5-6% pour les ETI.**

Le calendrier a pris beaucoup de retard et le dispositif est encore à ce jour en cours de discussion.

■ **Samiya OGOUCHI**
Responsable Pôle Placements financiers

■ **Cheick ABDOULKARIM**
Consultant - Pôle Placements financiers

Pour conclure

Après une année 2020 en dents de scie, l'année 2021 a débuté de façon incertaine avec l'apparition et la circulation des nouveaux variants.

Il faut toutefois noter que les indices des bourses mondiales en début d'année ont progressé fortement et que les perspectives sont optimistes avec la fabrication et la diffusion mondiale des vaccins.

En France, comme l'a dit le Président, « De l'avis de tous les observateurs, la réponse française – 470 milliards d'euros mobilisés, l'une des plus puissantes des pays développés- a été exemplaire. »

Réponse en 2030.

Samiya OGOUCHI
Responsable Pôle Placements financiers

Les rédacteurs

Pour plus d'information sur les articles de cette édition,
vous pouvez contacter :

■ **Cindy KRISHNAPILLAI**
Consultante Analyste, Pôle Organisation - Processus & MOA
ckrishnapillai@lendys.fr

■ **Hana Madina TRAORE-COULIBALY**
Consultante MOA & Comptabilité technique,
Pôle Organisation - Processus & MOA
htraore@lendys.fr

■ **Mohand BENNACER**
Manager Pôle Actuariat & Risque
mbennacer@lendys.fr

PÔLE PLACEMENTS FINANCIERS

■ **Samiya OGOUCHI**
Responsable de Pôle
sogouchi@lendys.fr

■ **Alvin FAUGOO**
Consultant
afaugoo@lendys.fr

■ **Miloud ZIANI**
Consultant
mziani@lendys.fr

■ **Cheick ABDOULKARIM**
Consultant
cabdoulkarim@lendys.fr

■ **Contactez-nous :**

93 rue Saint-Lazare
75009 Paris

+33 (1) 40 07 96 71
contact@lendys.fr

■ **Suivez-nous :**

www.lendys.fr
Lendys
@LendysGroup

LENDYS

LENDYS, Société d'Exercice Libéral par Action Simplifiée, au capital de 500 000 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n°510 529 266, dont le siège social est situé au 93 rue Saint-Lazare, 75009 Paris – FRANCE, +33 1 40 07 96 71.